



Strasbourg, 12 décembre 2025

T-PVS/Inf(2025)37f

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE ET DU MILIEU
NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

45^{ième} réunion

Strasbourg, 8 - 12 décembre 2025

Mandat du Groupe D'experts sur les Grands Carnivores – Révisé

Document préparé par le Secrétariat

Mandat du Groupe

1. examiner l'état de conservation et les défis liés aux grands carnivores sur le territoire des Parties contractantes et des Etats observateurs à la Convention ;
2. conseiller sur les mesures de conservation appropriées visant à maintenir et/ou à rétablir les populations de grands carnivores au niveau prescrit à l'Article 2 de la Convention et conformément aux exigences spécifiques de son chapitre III ;
3. proposer des moyens et des méthodes pour gérer ou atténuer les conflits économiques et sociaux liés aux grands carnivores afin de promouvoir la coexistence entre les grands carnivores et les humains ;
4. faciliter le dialogue transfrontalier et intersectoriel ainsi que les échanges entre pairs entre les décideurs, les universitaires, la société civile et les autres parties prenantes concernant les grands carnivores, les connaissances à leur sujet, etc ;
5. identifier et adresser les lacunes potentielles en matière de conservation des grands carnivores dans le champ d'application géographique de la Convention de Berne ;
6. proposer au Comité permanent des projets de recommandations et d'autres instruments pertinents dans le domaine de la conservation des grands carnivores ;
7. promouvoir la sensibilisation du public, son engagement et son accès à l'information sur les grands carnivores et leur conservation ;
8. assister le Comité permanent pour toute question relative aux grands carnivores, y compris toute modification du statut de protection des espèces de grands carnivores, et formuler toute proposition scientifique relative à la conservation des grands carnivores.

Dans ce cadre, le Comité permanent de la Convention de Berne et son Bureau peuvent confier des tâches spécifiques au Groupe, dont les résultats visent à soutenir le respect de la Convention de Berne.

Principaux livrables

Sur la base des propositions formulées par le Groupe en juin 2025 et discutées plus en détail le 30 septembre, ainsi que des commentaires du Bureau en septembre 2025, le projet de plan de travail du groupe d'experts sur les grands carnivores doit être soumis à l'examen du Comité permanent en décembre 2025. Afin de faire avancer en temps utile la mise en œuvre des tâches demandées par le Comité permanent en 2024, certains des travaux prévus ci-dessous ont été réalisés en 2025.

#	Livrable ¹	Calendrier
1	Un outil d'orientation sur la gestion des populations protégées et strictement protégées de grands carnivores en Europe	Décembre 2025
2	Portée propose d'une enquête visant à surveiller la situation du loup après son déclassement	Décembre 2025
3	Enquête à adresser aux Parties à la Convention de Berne concernant les changements législatifs ou administratifs résultant du déclassement du loup.	
	• Projet d'enquête propose aux Parties	Janvier – Février 2026
	• Réalisation de l'enquête, collecte des résultats	Mars - Avril 2026
	• Analyse de l'enquête, complétée par une analyse documentaire et commentée par le Groupe d'experts et le Bureau	Mai - Septembre 2026

4	Rédaction d'une recommandation/d'un outil d'orientation sur la gestion des individus audacieux	D'ici novembre 2026
5	Mise à jour de certaines recommandations concernant les grands carnivores	D'ici novembre 2027
6	Rédaction d'une nouvelle recommandation/d'un nouvel outil d'orientation sur d'autres thèmes jugés prioritaires par le Groupe et le Comité permanent	D'ici novembre 2027

¹*Certaines ou toutes les actions susmentionnées pourraient être menées en collaboration avec le LCIE : une proposition d'ensemble d'activités conjointes pourrait être soumises dans le cadre d'un mandat clair du Bureau/Comité permanent.*

Le rôle du Groupe consiste également à porter à l'attention du Comité permanent les questions liées à la conservation et à la gestion des grands carnivores, selon ce qu'il juge nécessaire.

Composition :

Le Groupe réunira des expert.es désigné.es par les Parties à la Convention et les observateurs du Comité permanent pour leur expertise en matière de conservation et de gestion des grands carnivores.

Représentants des Parties

Les Parties à la Convention peuvent désigner un représentant ou une représentante possédant l'expertise requise en matière de grands carnivores.

Le Conseil de l'Europe prendra en charge les frais de voyage et de séjour d'un représentant des Parties dont les frais de participation peuvent être couverts, comme défini dans le plan de travail annuel.

Observateurs

Les observateurs du Comité permanent de la Convention de Berne peuvent envoyer des représentants possédant une expertise pertinente en matière de grands carnivores, sans prise en charge des frais, sauf indication contraire expresse.

Président

Le Groupe élit un président ou une présidente parmi les représentants des Parties, par consensus. La présidence peut représenter le Groupe devant le Comité permanent ou à toute autre occasion pertinente.

Durée du mandat

Le Groupe se voit confier un mandat avec des livrables spécifiques pour une durée de 3 ans, renouvelable par le Comité permanent en fonction des besoins.

Méthodes de travail

Le groupe de réunira une fois par an, de manière interchangeable, en présentiel, en mode hybride ou en ligne.

Les sous-groupes thématiques peuvent avancer leurs travaux de manière indépendante, en informant le Secrétariat si nécessaire.

Le groupe peut décider d'inviter à ses réunions des experts possédant les compétences requises pour l'aider à faire avancer ses travaux.

Le Règlement intérieur, harmonisé dans la mesure du possible pour tous les groupes d'experts, régira les autres aspects du fonctionnement du Groupe.